

21 oct 2021 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 21 octobre 2021

Droit de vote à 16 ans aux élections européennes

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a donné son accord sur le texte d'un avant-projet de loi visant à offrir aux citoyens la faculté de voter aux élections européennes dès l'âge de 16 ans.

Cette volonté du gouvernement s'inscrit pleinement dans la résolution du 11 novembre 2015 sur la réforme de la loi électorale de l'Union européenne par laquelle le Parlement européen a recommandé aux États membres, pour l'avenir, d'envisager d'harmoniser l'âge minimal des électeurs à 16 ans afin de garantir une plus grande égalité aux citoyens de l'Union lors des élections.

Les jeunes qui seront âgés de 16 ans accomplis au moment de l'élection auront la possibilité de s'inscrire comme électeur pour l'élection du Parlement européen. La démarche juridique et administrative d'inscription par le mineur sera possible dès l'âge de 14 ans accomplis (le vote ne sera toutefois possible que dès l'âge de 16 ans).

Avant-projet de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen en vue d'offrir la faculté de voter aux citoyens dès l'âge de 16 ans

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be